

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Diane L.Beaulieu, Melissa Beaulieu, Cindy Beaulieu, Marc Beaulieu	Numéro de permis 2018347	Date d'inspection Le 09 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas 2		Numéro de téléphone (506) 235-6024	
Adresse 210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant la visite.
- Les produits nettoyants sont barrés hors de la portée des enfants.
- Les rapports d'incidents mineurs sont complétés, signés par le parent et la date est mise.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- À mon arrivée, les enfants prennent la collation et après vont à l'extérieur.
- Discussion avec l'exploitante et l'éducatrice sur les points suivants: l'aménagement des zones intérieur, le parc extérieur et la documentation et la planification.
- Les structures de jeux ne devraient pas être utilisées.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 novembre 2021

Date

original signé par
Vicky Deschènes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 novembre 2021

Date